

Information concernant la réalisation des mémoires du Master en logopédie

Les présentes informations complètent le Règlement d'études et d'examens du Master en logopédie du 12 décembre 2012 et arrêté du 8 mars 2016 portant modification de ce règlement au 20 septembre 2016 et le Règlement d'études et d'examens de la Faculté en lettres et sciences humaines du 26 mai 2015 avec entrée en vigueur au 20 septembre 2016.

1. Le mémoire de Master en logopédie a pour objectif de montrer une maîtrise des approches théoriques et méthodologiques de la recherche en logopédie.
2. Suite à une répartition supervisée des directeurs de mémoire aux étudiant-e-s, chaque étudiant-e prend contact avec un-e membre du corps enseignant de la formation en logopédie (voir liste annexée avec les thèmes que les membres du corps professoral peuvent encadrer), et lui soumet un projet de mémoire. L'enseignant-e concerné-e devient directeur/trice du mémoire dans la mesure où il/elle accepte les propositions de l'étudiant-e.
3. Le jury est composé de deux personnes (le/la directeur/trice et l'expert-e). La co-direction est possible, dans la mesure où elle se justifie. Le/la co-directeur/trice (mais pas nécessairement l'expert-e) est titulaire d'un doctorat, et ils/elles (le/la co-directeur/trice et l'expert-e) sont, de préférence, membres du corps enseignant de la formation en logopédie. Le/la co-directeur/trice et l'expert-e peuvent être des personnes externes à l'Université, lorsque le motif est dûment justifié.
4. Suite à la soumission du projet de mémoire, l'enseignant-e évalue sa faisabilité et sa pertinence ; il/elle donne ensuite son accord ou refuse le projet. Dans ce dernier cas, il/elle peut orienter l'étudiant-e vers un-e autre directeur-trice de mémoire ou vers une autre thématique.
5. Une fois le projet accepté par le/la directeur/trice de mémoire, l'étudiant-e remplit le formulaire « Projet de mémoire de Master en logopédie » (disponible sur le site internet de la logopédie), le fait signer par son directeur/trice de mémoire et le remet au/à la responsable du Master en logopédie. En cas de co-direction, les deux co-directeur/trice-s signent le formulaire.
6. La charge du/de la directeur/trice consiste à suivre régulièrement le travail de l'étudiant-e et à le/la conseiller jusqu'à la rédaction finale du mémoire. Il/elle est membre du jury de soutenance du mémoire. Toutefois, l'étudiant-e reste responsable de l'avancement de son travail et en informe régulièrement son/sa directeur/trice de mémoire.

7. Le mémoire porte sur un thème original dont la pertinence pour la logopédie puisse être clairement établie.
8. Contenu du mémoire:
 - a. Il s'agit de définir une problématique comprenant une approche originale et une élaboration personnelle au niveau de la méthodologie (recueil et/ou analyse des données).
 - b. Une étude de cas est possible mais elle ne doit pas se limiter à la description d'une situation ou à l'application d'outils d'intervention déjà établis; l'étude de cas dans un mémoire se distingue de l'étude de situation qui est demandée dans le cadre des stages cliniques en logopédie.
 - c. Le mémoire se compose d'une recherche théorique et d'une analyse empirique (pour plus de détails, voir chapitre 4, ci-dessous). Il comporte en principe 80 à 100 pages dactylographiées. Ces chiffres peuvent être adaptés à la nature des mémoires.
 - d. Le mémoire doit être mis en page selon les informations de la page 4 ci-après et les directives rédactionnelles de la FLSH :
http://www.unine.ch/lettres/Directives_formulaires_collaborateurs
Le formulaire de déclaration sur l'honneur concernant le plagiat doit également être inséré dans le mémoire.
9. Le mémoire doit être livré « dans un délai raisonnable avant la date prévue pour la soutenance » (Art.17 du Règlement d'études et d'examens du Master universitaire en lettres et sciences humaines). Ce délai doit être décidé d'un commun accord avec le/la directeur/trice de mémoire et le 2e membre du jury. L'étudiant-e fournit au secrétariat de la logopédie autant d'exemplaires qu'il y a de membres dans le jury.
10. La soutenance du mémoire dure 45-60 minutes. La séance est publique et peut avoir lieu hors session d'examens (Art.17 du Règlement d'études et d'examens du Master universitaire en lettres et sciences humaines). L'examen débute par une présentation de vingt minutes. Elle est suivie d'une discussion entre l'auteur-e et les membres du jury.
11. Corrections du mémoire : lors de la soutenance de mémoire, seules des corrections *mineures* peuvent être demandées par les membres du jury ou proposées par le/la candidat-e en vue de la version de la bibliothèque (voir point 14). Par corrections mineures, on entend des corrections :
 - a. orthographiques
 - b. bibliographiques : références absentes dans la bibliographie, incomplètes, erreurs dans la référence elle-même, etc.
 - c. dans la légende d'un tableau ou d'une figure
 - d. dans un tableau ou une figure
 - e. de manière exceptionnelle, dans l'un ou l'autre paragraphe du texte, s'il s'agit de corrections formelles ou ponctuellement de contenu.

12. Toute modification *majeure* (c'est-à-dire qui n'entre pas dans le cadre des mineures) qui serait nécessaire après la soutenance du mémoire implique le refus du mémoire du Master, c'est-à-dire une note inférieure à 4.
13. Après la validation du mémoire de Master et d'éventuels amendements demandés à l'issue de la soutenance, deux exemplaires (voir trois) du mémoire contenant les dernières corrections demandées devront être déposés au secrétariat de la logopédie. Avant d'être définitivement déposé, le mémoire doit être envoyé au/à la directeur/trice de mémoire pour vérifier que les corrections demandées ont bien été effectuées

Informations complémentaires relatives au contenu du mémoire

(cf. également les consignes rédactionnelles de la FLSH disponibles à l'adresse :
http://www2.unine.ch/lettres/Directives_formulaires_collaborateurs)

I. Page de couverture

Université de Neuchâtel
Faculté des lettres et sciences humaines
Institut des Sciences du Langage et de la Communication
Centre de logopédie

TITRE

Nom prénom

Mémoire pour l'obtention du Master en logopédie

Sous la direction de

Date

II. Structure générale du mémoire

La structure proposée ci-dessous sera nécessairement adaptée à la thématique choisie et au type de données recueillies.

1) RESUME (exhaustif de la recherche, max. 1 page)

2) DECLARATION DE NON-PLAGIAT

3) TABLE DES MATIERES

4) INTRODUCTION

- Revue de la littérature : présentation des principaux travaux dans le domaine traité ; pour cela l'étudiant-e effectue une recherche bibliographique personnelle (le/la directeur/trice de mémoire peut bien sûr donner quelques indications mais ne doit pas fournir toute la bibliographie) et en élabore une synthèse basée sur plusieurs lectures (un chapitre ne peut consister en un résumé d'une seule lecture)
- Situer la problématique par rapport à ces repères et définir les questions/hypothèses théoriques

5) METHODE

- Population
- Description de la procédure d'observation / expérimentation (recueil des données) : celles-ci doivent être articulées à la partie théorique; le matériel, le lieu, les consignes, le temps approximatif de passation, etc., doivent être clairement explicités.
- Décrire la méthode d'analyse des données : différents types d'analyses (quantitatives, qualitatives) peuvent être préconisées, pour autant que l'analyse choisie soit en accord avec le type de données et la problématique. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'étudiant-e procèdera à des analyses statistiques. Dans certains cas, un soutien ponctuel pourra être apporté à l'étudiant-e.
- Définir des hypothèses opérationnelles plus précises et préciser les analyses prévues

6) RESULTATS

- Brève introduction présentant l'organisation des résultats
- Présenter les résultats en regard des hypothèses et en respectant leur ordre. Lorsque cela est justifié, s'aider de Figures et de Tableaux pour illustrer les résultats.

7) DISCUSSION

- Reprendre la problématique
- Discuter les résultats obtenus par rapport aux hypothèses et les mettre en relation avec les aspects théoriques présentés dans l'introduction
- Relever les éventuels problèmes méthodologiques

8) CONCLUSION

- Synthèse des résultats
- Nouveau(x) questionnement(s) et perspectives

9) BIBLIOGRAPHIE

- Références exactes de toutes les références (et uniquement celles-ci) mentionnées dans le texte; pour les références à un site internet, indiquer la date de consultation du site.
- Les conventions de l'APA seront adoptées, à moins que le/la directeur/trice indique d'autres conventions; une seule convention sera adoptée pour l'ensemble du travail.

10) ANNEXES EVENTUELLES